

# PADD :

## Synthèse des débats en conseils municipaux

### AIGUEPERSE :

PADD très technocratique, non concret et sans point de vue particulier. Le conseil ne se sent pas concerné par ces éléments.

### ARTONNE :

Pas d'observations.

### AUBIAT :

Par sa délibération n°2024-139, le conseil communautaire a modifié le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Plaine Limagne. Monsieur le maire présente les quelques points de modification et invite les élus à s'exprimer. Les élus s'interrogent sur la réduction de l'objectif de logements à produire dans la trame urbaine à 900 au lieu des 1000 prévus initialement suite à la suppression de dents creuses lors de l'élaboration du zonage. Des précisions seront demandées à la CCPL. Le débat ne donne pas lieu à d'autres remarques.

### BAS-ET-LEZAT :

Le conseil constate que les modifications sont très administratives, mais que le document reste flou. Il déplore la réduction de l'objectif de 1000 à 900 logements et souhaite que l'arrêt se fasse le plus rapidement possible.

### BEAUMONT LES RANDAN :

Le conseil émet le souhait de voir se développer sur la commune des arrêts de bus pour les scolaires (lycées) car la commune est la seule à ne pas en disposer. Le conseil souhaite également que la gare de Randan rouvre.

### BUSSIÈRES-ET-PRUNS :

Le conseil remarque que les efforts portent quasi uniquement sur les bourgs-centres PVD, faisant craindre une perte d'attractivité pour les artisans et commerçants des autres communes. Le conseil souligne également que la diminution des surfaces constructibles va mener à une augmentation du prix du foncier alors que de plus en plus de français vivent de façon précaire. Les élus craignent également que de la colère naisse chez les habitants perdant du terrain constructible, et donc de valeur, et que ces élus communaux en pâtissent. Le conseil émet donc un avis défavorable au PADD considéré contradictoire avec les besoins de la commune et trop technocratique. Il rappelle enfin que la carte communale de 2005 était beaucoup plus pertinente tout en restant économe en consommation de terres agricoles.

### CHAPTUZAT :

Avis favorable.

### EFFIAT :

Pas d'observations.



#### LIMONS :

Le conseil déplore la réduction drastique des surfaces constructibles qui met en péril l'avenir de la commune : manque de terrains pour accueillir de nouvelles familles, de terrains pour les activités économiques et commerciales. Le conseil refuse de débattre du PADD tant que l'État ne donnera pas les moyens à la commune de tenir les engagements qu'il lui impose. Le conseil estime que les petites communes n'ont pas à supporter les conséquences d'une gestion trop centralisée, faisant fi des spécificités locales et des besoins réels des communes. Le conseil exige un réajustement de la loi pour permettre un développement équilibré des territoires, notamment des territoires ruraux.

#### LUZILLAT :

Pas d'observations.

#### MARINGUES :

Le conseil estime que le terme d'enveloppe urbaine n'est pas suffisamment clair et demande qu'il y ait des définitions. Il souligne aussi le nombre important de types de zonages.

#### MONS :

Pas d'observations.

#### MONTPENSIER :

Avis favorable, sans observations.

#### RANDAN :

Pas d'observations.

#### SARDON :

Pas de retour de la commune.

#### SAINT-AGOULIN :

Pas de retour de la commune.

#### SAINT-ANDRÉ-LE-COQ :

Le conseil souhaite que l'accent soit mis sur le développement des énergies renouvelables, principalement dans les périmètres de protection des abords des monuments historiques.

#### SAINT-CLÉMENT-DE-RÉGNAT :

Débat organisé mais pas d'observations.

#### SAINT-DENIS-COMBARNAZAT :

Débat organisé, mais pas de retour de la commune.

#### SAINT-GENÈS-DU-RETZ :

Débat organisé mais pas d'observations.

#### SAINT-PRIEST-BRAMEFANT :

Pas d'observations.

#### SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN :

Pas d'observations

#### THURET :

Pas de retour de la commune.



Envoyé en préfecture le 21/01/2025  
Reçu en préfecture le 21/01/2025  
Publié le 21/01/2025  
ID : 063-200071199-20250114-CCPL\_2025\_004-DE

#### VENSAT :

Le conseil émet un avis réservé concernant la densité de logements attendus à l'hectare et sur les OAP.

#### VILLENEUVE LES CERFS :

Débat organisé mais pas d'observations.